

Réunion du 28 mai 2026

COMITE SYNDICAL  
RAPPORT DU PRESIDENT  
N°2026.05.28 - 01

OBJET

PROCES VERBEAL DU COMITE SYNDICAL DU 22.04.2026

RAPPORT

Sur les 71 membres en exercice, 49 membres étaient présents et 6 pouvoirs présentés.  
(Cf. en annexe : Liste des membres du Syndicat Mixte Ouvert présents le 22/04/2026 + Liste des pouvoirs donnés).

A 17h10, ouverture de la séance par Monsieur Didier MARSALEIX, Président, qui remercie l'ensemble des participants pour leur présence et excuse l'absence des vice-présidents. Il donne la parole à Monsieur Daniel DUTHEIL, doyen d'âge parmi les délégués des Communes membres du Syndicat Mixte qui nomme Monsieur Mickaël BOUSQUET, benjamin de l'assemblée, secrétaire de séance.

Monsieur Daniel DUTHEIL vérifie le quorum et constate que la majorité des membres est présente ou représentée et qu'au moins deux délégués du Département sont présents. Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel DUTHEIL donne la parole à Monsieur Francis COMBY, Vice-président du Département. Celui-ci remercie les délégués de leur présence. Il exprime également sa reconnaissance à M. Didier MARSALEIX, Président du SMO; ainsi qu'aux vice-présidents et aux équipes pour le travail accompli, qui a permis le développement du Centre de Supervision. Il souligne que l'avenir de la structure s'inscrit dans la continuité des orientations retenues et de la dynamique engagée. A ce titre, il souhaite légitimement proposer la candidature de Monsieur Didier MARSALEIX à sa propre succession.

**ELECTION DU PRESIDENT**

- Monsieur Daniel DUTHEIL appelle les délégués à faire acte de candidature.

Monsieur Didier MARSALEIX se déclare candidat.

Monsieur DUTHEIL donne la parole à Monsieur MARSALEIX qui indique renouveler sa candidature à la Présidence du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Rural.

Accusé de réception en préfecture  
019-200102945-20260528-2026-05-28-01-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Il précise que s'il est réélu, il s'engage à poursuivre et à consolider ce projet ambitieux, initié par le Département. Il assure également le maintien d'une gouvernance partagée, voire élargie.

Il présente ensuite le SMO à l'aide d'un diaporama (cf annexe 2) tel que suit:

- Un outil de vidéoprotection mutualisé créé le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à l'initiative du Département
- Une gouvernance structurée et collégiale.
- Les étapes de la mise en œuvre du SMO
- La carte des communes membres
- L'activité
- Le fonctionnement du Centre de Supervision
- La place du Maire au cœur du dispositif

Monsieur MARSALEIX aborde en dernier lieu les orientations qu'il envisage de mettre en œuvre dans une perspective d'évolution et de valorisation continues.

Il propose :

- D'élargir le bureau avec de nouveaux élus
- D'organiser une réflexion sur l'évolution des attentes et leur mise en œuvre
- D'organiser des groupes de travail sur le sujet de la maintenance et du développement de l'Intelligence Artificielle.

Il remercie les membres et les équipes pour le travail réalisé.

- Il est procédé à l'élection du Président.

- Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits : 71
- Nombre de votants : 58
- Nombres de suffrages exprimés : 162

- Monsieur Didier MARSALEIX : 162 voix

- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

- Lecture des résultats par Monsieur Daniel DUTHEIL qui proclame élu Monsieur Didier MARSALEIX Président du Syndicat Mixte. Il lui cède la place de Président.

## **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

- Monsieur Didier MARSALEIX prend la présidence. Aussitôt, il soumet au vote l'élection des 3 Vice-Présidents.
- Sous la Présidence de Monsieur Didier MARSALEIX, les candidatures suivantes sont présentées.

- o 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Laurent DARTHOU, délégué du Département
  - o 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Philippe MOULIN, délégué de la Commune de Saint-Privat
  - o 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christian BOUZON, délégué du Département.
- Le Président soumet les candidatures au vote à main levée.
  - Les 3 Vice-Présidents sont élus à la majorité absolue, 161 voix pour et une abstention.

### DELEGATIONS DE COMPETENCE

- Le Président soumet au vote :
  - une proposition de délégations de pouvoir que le Comité Syndical peut lui consentir,

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité, les délégations de pouvoir consenties au Président.

### DOSSIERS SOUMIS AU VOTE DU COMITÉ SYNDICAL

- Le Président soumet au vote :
  - le procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026,
  - le 6<sup>ème</sup> programme de travaux

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité, le procès-verbal du comité syndical du 5 février 2026 et le 6<sup>ème</sup> programme de travaux.

### POINTS D'INFORMATION

- Prochain comité syndical le jeudi 28 mai à 17h30 à la salle polyvalente de Naves (Pré bourru). Visite du Centre de Supervision de 16h00 à 17h15 pour les membres qui le souhaitent.

M. le Président invite les participants à un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

Mickaël BOUSQUET

Le Secrétaire de Séance  
Syndical

Didier MARSALEIX

Président du Comité  
019-200102945-20260528-2026-05-28-01-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
Date de réception préfecture : 29/05/2026

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORREZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-six et le 22 avril, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Corinne LEFEVRE, Monsieur Frédéric LE MORVAN, Madame Jocelyne DUMAS, Monsieur Daniel DUTHEIL, Monsieur Jean-Michel MONTEIL, Monsieur Alain DUBUISSON, Monsieur Alain DOUSSEAU, Monsieur Frédéric VAN ROEKEGHEM, Monsieur Gérard TAVERT, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Jean-François CHEVREUIL, Monsieur Pierre GORCE, Monsieur Michel PEYRAMAURE, Madame Sylvie BONNEVAL, Monsieur Sébastien CHABENAT, Monsieur Mickaël BOUSQUET, Monsieur Eric GALINON, Monsieur Pascal GAGÉ, Monsieur Mathieu LARUE, Monsieur Jean MANZAGOL, Monsieur Christian SOL, Monsieur Mathias MAZERON, Monsieur Sébastien ROUCHON, Monsieur Jean-Pierre CHAUNU, Monsieur Jérôme KROLIK, Monsieur Philippe BERTHAUD, Madame Virginie COUDERT, Monsieur Fabien MINIER, Madame Monique SERRE IGOULZAN, Madame Agnès TREMOULET, Monsieur Denis VEYSSIERE, Madame Séverine CHAZAL, Monsieur Eric ROUQUIER, Monsieur Philippe SIMON, Monsieur Robert COLOMBIER-LEYRAT, Monsieur Didier CHAUDIERES, Monsieur Marc SEZILLE, Madame Caroline MATHIEU MAILLOT, Monsieur Christophe POUILLAIN, Monsieur Christophe DELMAS, Monsieur Christian CHABRERIE, Monsieur Olivier JAYOUT, Monsieur Jean-Louis BEAUVIEUX, Monsieur Jean-Yves BUCHERAUD, Madame Josiane RACHET, Monsieur Jean-François BUISSON, Monsieur Didier VERARDO, Monsieur Francis COMBY, délégué du Département, Madame Agnès AUDEGUIL, déléguée du Département, Madame Jacqueline CORNELISSEN, déléguée du Département, Madame Sonia TROYA, déléguée du Département.

Pouvoirs :

Monsieur Christian MOMBRIAL	à	Monsieur Alain DOUSSEAU
Monsieur Pierre TRONCHE	à	Monsieur Jean-François BUISSON
Madame Sylvie DEGERY	à	Monsieur Olivier JAYOUT
Madame Isabelle BRIQUET	à	Monsieur Philippe SIMON
Monsieur Eddie MARCOS	à	Monsieur Mickaël BOUSQUET
Madame Alexia LEGRAIN	à	Monsieur Gérard TAVERT

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Rural peut valablement siéger et délibérer.

5  
ANNEXE 2  
DIAPORAMA PRÉSENTATION SMO



## CORRÈZE CENTRE DE SUPERVISION RURAL

### Élection du Président

Mercredi 22 Avril 2026



## Un outil mutualisé de vidéoprotection

### Objectifs

Initié par le Département, le Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Rural a été créé au 1er janvier 2024.



**Agir en faveur de la sécurité des populations et renforcer la protection des bâtiments administratifs**



Permettre à toute commune de la Corrèze, quels que soient sa taille et ses moyens, de **s'équiper en vidéoprotection** (aide départementale à l'investissement)



Disposer à l'échelle départementale d'un **outil de supervision moderne, centralisé, et maintenu en état**



**Mutualiser les coûts et optimiser les dispositifs de vidéoprotection** déployés sur le Département

Accusé de réception en préfecture  
019-200102945-20260528-2026-05-28-01-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
Date de réception préfecture : 29/05/2026

## La gouvernance

### Composition

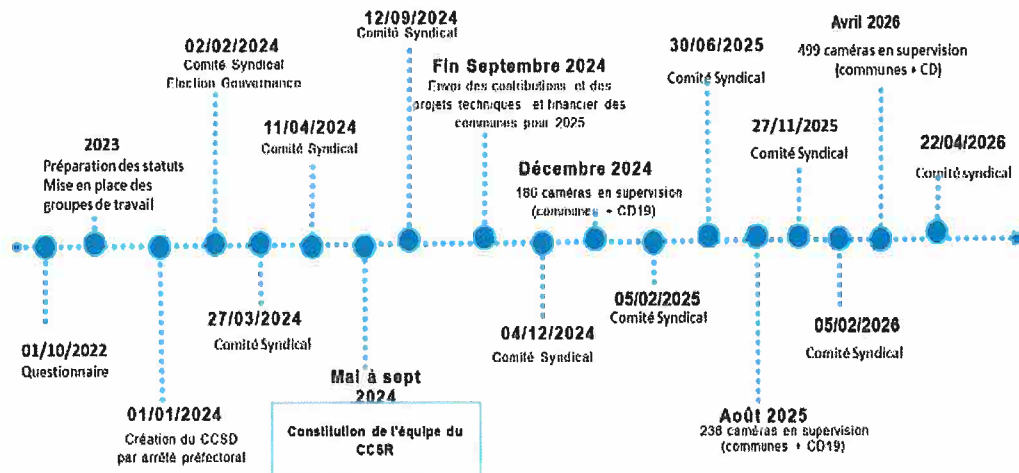
Il est composé d'un Comité Syndical qui se réunit au moins 3 fois par an, dont les délégués sont désignés comme suit :

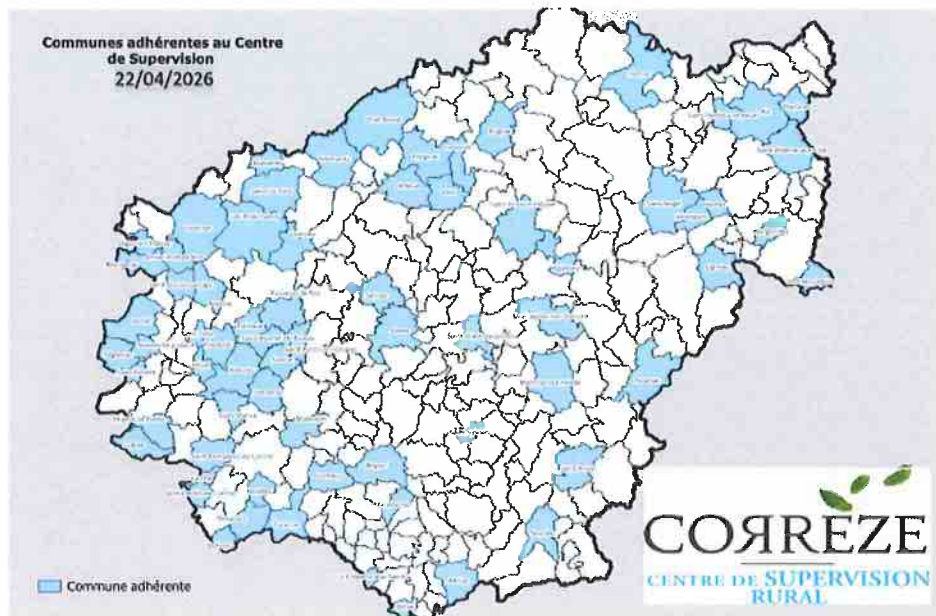
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune ou EPCI
- 4 délégués titulaires et 4 suppléants pour le Département

La durée du mandat du délégué est celle du mandat communal/intercommunal/départemental.



## CCSR – Mise en œuvre





## L'activité

### Membres et caméras

Le Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision compte actuellement :



#### Membres

**71** (70 communes + CD19)



#### Habitants

**81 477**



22 avril 2026

499 caméras en fonctionnement au  
Centre de Supervision

Prévisions fin avril 2026

+ 50 caméras en fonctionnement au  
Centre de Supervision

## Fonctionnement du Centre de Supervision

- Enregistrement : 30 jours
- 1 Salle de visionnage – Forces de l'ordre
- 1 Salle serveurs + redondance
- 1 Groupe électrogène électrique
- 1 Poste central avec 3 postes de travail



## Le maire au cœur du dispositif

Dans le cadre d'une adhésion au dispositif de supervision mutualisé

- Conserve son pouvoir de police
- Garde la possibilité de visionner les images de ses caméras
- A l'autorité exclusive sur les agents qui visionnent les images des dispositifs de vidéoprotection installés sur sa commune
- La commune est seule décisionnaire pour autoriser l'installation de la vidéoprotection



## **Le Centre de Supervision : les perspectives**

- Élargir le Bureau avec de nouveaux élus
- Réfléchir à l'évolution des attentes et à leur mise en place
- Organiser la maintenance
- Développer de l'Intelligence Artificielle